

# Dépenses au titre des mesures de formation destinées aux chômeurs dans l'UE

## Statistiques en bref

### POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

5/2006

#### Marché du travail

Auteur  
Africa MELIS

#### Contenu

La formation sur le lieu de travail est relativement peu utilisée par rapport à la formation institutionnelle ..... 2

Les pays adoptent des approches différentes au regard de la répartition des dépenses de formation..... 3

L'interprétation de ces différences nécessite des données qualitatives complémentaires..... 4

Les participants individuels reçoivent plutôt des prestations en espèces tandis que les employeurs bénéficient d'exonérations de cotisations sociales obligatoires..... 4

Les mesures de formation s'adressent en majorité aux chômeurs..... 5

La plupart des mesures de formation sont appliquées au niveau national même si les interventions régionales sont importantes dans certains pays... 6

Plus de 40% des mesures de formation dans l'UE bénéficient d'un cofinancement du FSE..... 6

La responsabilité pour la mise en œuvre des mesures de formation PMT varie selon les pays ..... 7



Fin de rédaction: 12.12.2005  
Données extraites le: 10.09.2005  
ISSN 1024-4360  
Numéro de catalogue: KS-NK-06-005-FR-N  
© Communautés européennes, 2006

En 2003, les États membres de l'UE-15 ont dépensé un total de plus de 25 milliards d'euros au titre des mesures de formation destinées aux chômeurs et autres groupes défavorisés ayant besoin d'aide sur le marché du travail. Près de la moitié de cette somme est consacrée à la formation institutionnelle; la formation sur le lieu de travail autre que l'apprentissage est relativement peu utilisée puisqu'elle représente moins de 7% des dépenses de formation.

Dans l'UE, la plus grande part des dépenses (43%) couvre le coût de la formation, 33% sont consacrés à l'aide aux bénéficiaires de la formation et 16% sont versés aux employeurs qui embauchent des personnes en formation. Toutefois, la manière dont les divers pays dépensent les fonds pour la formation varie considérablement, mais l'interprétation de ces différences est loin d'être simple et démontre l'importance des données qualitatives recueillies par la base de données PMT d'Eurostat.

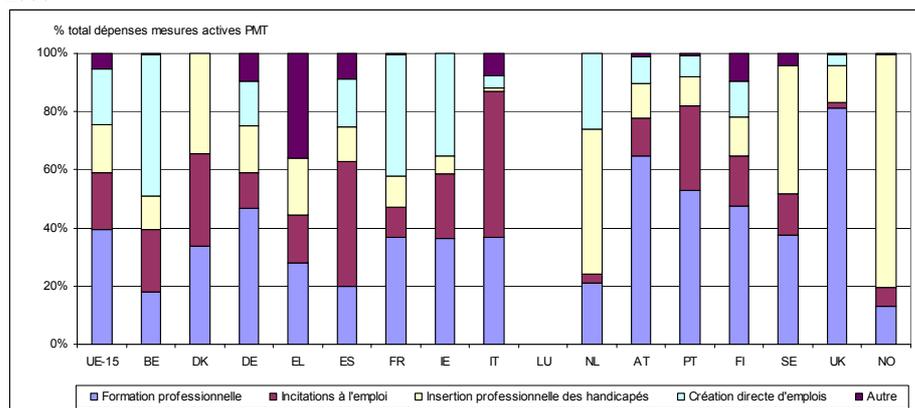
#### Les dépenses consacrées dans l'UE-15 à la formation professionnelle ont représenté plus de 25 milliards d'euros en 2003

La base de données PMT d'Eurostat classe les interventions sur le marché du travail en neuf grandes catégories par type d'action. Le système de classification comprend une catégorie de services pour le marché du travail dont la plupart sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi, six catégories de mesures «actives» qui visent à promouvoir l'intégration des chômeurs et autres groupes cibles et deux catégories de mesures «passives» qui proposent des aides financières à certains groupes (voir les notes méthodologiques pour plus de détails).

En 2003, les mesures actives mises en œuvre par les États membres de l'UE-15 ont représenté une dépense de plus de 65 milliards d'euros, soit près de 0,75% du PIB total. Sur ce total, plus de 25 milliards d'euros ont été consacrés aux mesures de formation (tableau 1). Le niveau élevé de ces dépenses explique l'intérêt de connaître les modalités de dépense de ces fonds, le nombre de personnes aidées et les résultats obtenus. L'analyse ci-dessous se propose de tirer profit de la richesse des données de la base de données PMT d'Eurostat afin d'explorer certaines de ces questions.

Les mesures de formation constituent le principal type de mesure active dans l'UE-15 dans son ensemble mais non dans tous les États membres (graphique 1), puisque ce n'est que dans six pays que la formation occupe le premier rang (DE, IE, AT, PT, FI, UK). Par rapport aux dépenses totales consacrées aux mesures actives, la catégorie de la formation domine au Royaume-Uni (81%) et la part dépasse également 50% en Autriche et au Portugal. Elle est la plus faible en Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas (moins de 21%), alors que dans tous les autres pays, la formation représente entre 30% et 50% des dépenses consacrées aux mesures actives.

Graphique 1 - Part des dépenses consacrées aux mesures actives PMT par type d'action, 2003



Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

**Tableau 1 - Dépenses consacrées aux mesures actives PMT par type d'action, 2003**

Catégorie/nom	UE-15	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	NO
<i>Euros (millions)</i>																	
2 Formation professionnelle	25,842.0	485.5	967.3	9,604.0	47.0	878.5	4,804.5	298.8	3,173.8	:	902.3	673.2	374.9	509.0	1,045.1	2,078.0	169.3
3 Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi	196.8	-	-	28.2	-	56.5	-	-	3.4	-	0.3	0.3	0.1	88.5	19.5	-	0.2
4 Incitations à l'emploi	12,915.7	583.7	909.8	2,529.0	28.0	1,887.6	1,340.0	181.4	4,335.2	14.3	135.9	136.7	204.3	186.0	394.6	49.1	83.6
5 Insertion professionnelle des handicapés	10,728.4	310.7	981.5	3,310.8	33.1	521.7	1,382.7	50.8	88.3	6.1	2,150.8	126.1	71.8	144.0	1,226.5	323.6	1,043.6
6 Création directe d'emplois	12,721.6	1,317.9	1.9	3,090.7	-	709.9	5,451.4	287.1	365.8	7.0	1,112.6	95.6	51.4	129.1	-	101.2	1.2
7 Aides à la création d'entreprises	3,215.9	12.6	-	1,957.1	60.4	336.0	58.5	-	653.8	0.2	-	10.3	4.5	16.1	98.5	7.7	1.5
<b>Total mesures actives (cat. 2-7)</b>	<b>65,620.3</b>	<b>2,710.4</b>	<b>2,860.4</b>	<b>20,519.8</b>	<b>168.5</b>	<b>4,390.2</b>	<b>13,037.1</b>	<b>818.1</b>	<b>8,620.3</b>	<b>:</b>	<b>4,301.8</b>	<b>1,042.3</b>	<b>707.1</b>	<b>1,072.8</b>	<b>2,784.2</b>	<b>2,559.6</b>	<b>1,299.3</b>

Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

## La formation sur le lieu de travail est relativement peu utilisée par rapport à la formation institutionnelle

Les mesures de formation professionnelle visent à améliorer l'employabilité des participants et les moyens pour atteindre cet objectif sont très variés. La base de données PMT distingue quatre sous-catégories de mesures de formation en fonction principalement du lieu de formation. La formation institutionnelle (sous-catégorie 2.1) couvre la formation assurée principalement en salle de cours, la formation sur le lieu de travail (catégorie 2.2) couvre la formation dispensée principalement sur le lieu de travail et la formation intégrée

(catégorie 2.3) couvre les mesures comportant à la fois un enseignement en salle de cours et une formation sur le lieu de travail. Une dernière sous-catégorie reconnaît qu'outre le système d'apprentissage général qui est considéré comme faisant partie de l'offre ordinaire d'éducation et de formation ouverte à tous les jeunes et, par conséquent, échappe au champ d'application de la base de données PMT, quelques pays offrent un soutien spécial pour encourager l'entrée en apprentissage des chômeurs et autres groupes cibles.

**Tableau 2 - Dépenses consacrées aux mesures de formation PMT par type de formation, 2003**

Catégorie/nom	UE-15	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	NO
<i>Euros (millions)</i>																	
<b>2 Formation professionnelle</b>	<b>25,842.0</b>	<b>485.5</b>	<b>967.3</b>	<b>9,604.0</b>	<b>47.0</b>	<b>878.5</b>	<b>4,804.5</b>	<b>298.8</b>	<b>3,173.8</b>	<b>:</b>	<b>902.3</b>	<b>673.2</b>	<b>374.9</b>	<b>509.0</b>	<b>1,045.1</b>	<b>2,078.0</b>	<b>169.3</b>
2.1 Formation institutionnelle	12,526.4	463.3	927.7	6,842.5	29.4	640.1	1,459.3	176.7	0.0	:	0.0	544.3	203.7	410.0	644.3	185.0	136.1
2.2 Formation sur le lieu de travail	878.7	13.3	8.2	0.0	0.0	0.0	5.7	2.2	552.6	19.6	0.0	33.8	40.1	79.1	2.7	121.4	33.2
2.3 Formation intégrée	989.5	0.0	0.0	53.6	3.2	0.0	622.2	96.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.3	0.0	0.0	202.2	0.0
2.4 Soutien spécial à l'apprentissage	7,008.7	8.9	31.3	1,544.1	0.0	238.4	1,270.3	0.0	1,969.2	0.9	210.0	36.3	110.1	19.9	0.0	1,569.4	0.0
Autre <sup>1</sup>	4,438.6	0.0	0.0	1,163.9	14.4	0.0	1,447.0	23.9	652.1	:	692.3	58.8	8.7	0.0	398.1	0.0	0.0
<i>% des dépenses totales consacrées à la formation professionnelle</i>																	
<b>2 Formation professionnelle</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>:</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
2.1 Formation institutionnelle	48.5	95.4	95.9	71.2	62.5	72.9	30.4	59.1	0.0	:	0.0	80.9	54.3	80.5	61.7	8.9	80.4
2.2 Formation sur le lieu de travail	3.4	2.7	0.8	0.0	0.0	0.0	0.1	0.7	17.4	:	0.0	5.0	10.7	15.5	0.3	5.8	19.6
2.3 Formation intégrée	3.8	0.0	0.0	0.6	6.9	0.0	13.0	32.1	0.0	:	0.0	0.0	3.3	0.0	0.0	9.7	0.0
2.4 Soutien spécial à l'apprentissage	27.1	1.8	3.2	16.1	0.0	27.1	26.4	0.0	62.0	:	23.3	5.4	29.4	3.9	0.0	75.5	0.0
Autre <sup>1</sup>	17.2	0.0	0.0	12.1	30.6	0.0	30.1	8.0	20.5	:	76.7	8.7	2.3	0.0	38.1	0.0	0.0
<i>% du total UE</i>																	
2 Formation professionnelle	100.0	1.9	3.7	37.2	0.2	3.4	18.6	1.2	12.3	:	3.5	2.6	1.5	2.0	4.0	8.0	
2.1 Formation institutionnelle	100.0	3.7	7.4	54.6	0.2	5.1	11.6	1.4	0.0	:	0.0	4.3	1.6	3.3	5.1	1.5	
2.2 Formation sur le lieu de travail	100.0	1.5	0.9	0.0	0.0	0.0	0.7	0.2	62.9	2.2	0.0	3.8	4.6	9.0	0.3	13.8	
2.3 Formation intégrée	100.0	0.0	0.0	5.4	0.3	0.0	62.9	9.7	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	20.4	
2.4 Soutien spécial à l'apprentissage	100.0	0.1	0.4	22.0	0.0	3.4	18.1	0.0	28.1	0.0	3.0	0.5	1.6	0.3	0.0	22.4	
Autre <sup>1</sup>	100.0	0.0	0.0	26.2	0.3	0.0	32.6	0.5	14.7	:	15.6	1.3	0.2	0.0	9.0	0.0	

Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

<sup>1</sup> Mesures non affectées à une sous-catégorie spécifique, p. ex. parce qu'elles offrent une multitude de possibilités de formation différentes ou fournissent une aide financière aux personnes suivant les différents types de formation.

Le tableau 2 présente la ventilation des dépenses de formation selon les types de formation susmentionnés. Dans l'UE-15, près de la moitié des dépenses consacrées aux mesures de formation concernent l'aide à la formation dispensée en salle de cours, l'Allemagne totalisant près de 55% de ce montant. En revanche, la formation sur le lieu de travail (autre que l'apprentissage) est relativement peu importante puisqu'elle représente moins de 4% des dépenses de formation ou environ 7% si on y inclut la formation intégrée dont une part significative de la formation doit avoir lieu sur le lieu de travail. L'Italie totalise plus de 60% des dépenses de l'UE consacrées à la formation sur le lieu de travail, alors que la France représente une part similaire des dépenses consacrées à la formation intégrée. Le soutien spécial à l'apprentissage représente un peu plus du quart (27%) des dépenses de l'UE-15, mais il est intéressant de noter que plus de 90% de ces dépenses sont concentrées dans quatre pays (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni) et que le montant dépensé par les onze pays restants est faible (zéro en Grèce, Irlande et Suède). Les 17% restants des dépenses de

formation reviennent aux mesures qui proposent plusieurs possibilités de formation différentes ou qui ne peuvent être classées dans les catégories par type pour une autre raison.

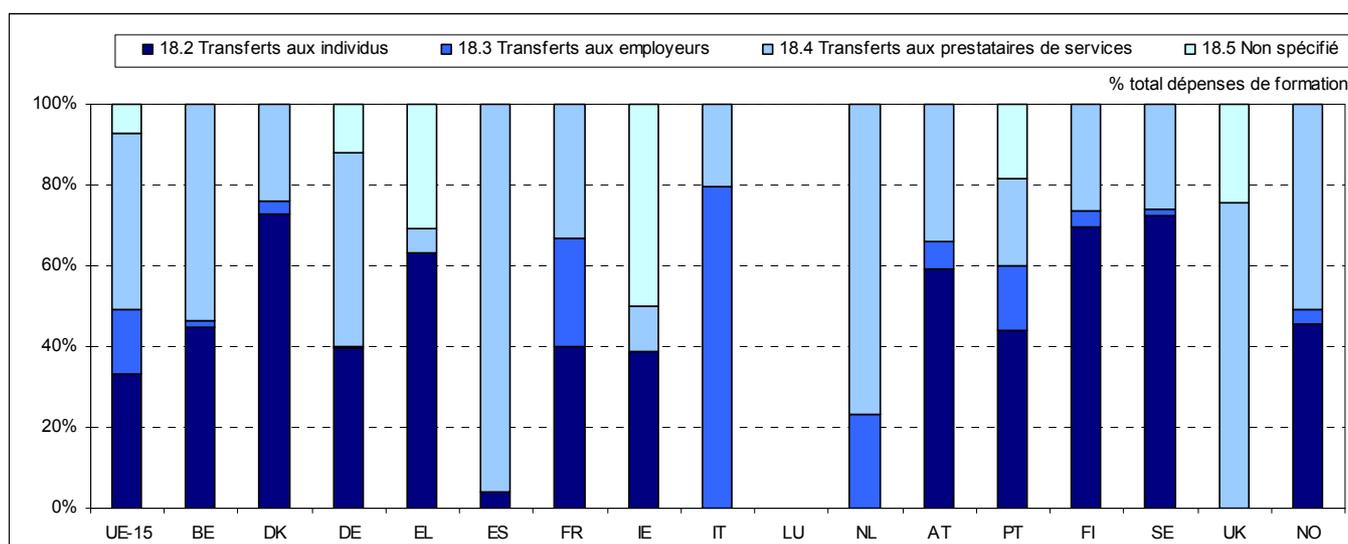
Toutefois, les modalités d'application de la formation professionnelle varient largement selon les pays. Au Danemark et en Belgique, la formation institutionnelle (en salle de cours, sous-catégorie 2.1) représente plus de 95% des dépenses et toutes les formes de formation sur le lieu de travail sont relativement peu importantes. D'autre part, la formation dispensée exclusivement en salle de cours n'est pas du tout utilisée en Italie. La formation sur le lieu de travail (2.2) et la formation intégrée (2.3) totalisent 32% des dépenses de formation en Irlande tandis qu'elles ne dépassent 15% des dépenses qu'en Italie, au Royaume-Uni et en Finlande. Les dépenses consacrées au soutien spécial à l'apprentissage (2.4) sont elles aussi très variables, puisqu'elles représentent trois quarts des dépenses au Royaume-Uni et 62% en Italie, mais 5% ou moins dans sept États membres de l'UE-15 (BE, DK, EL, IE, AT, FI, SE) et en Norvège.

## Les pays adoptent des approches différentes au regard de la répartition des dépenses de formation

Même si les données ci-dessus illustrent la diversité des types de formation utilisés par les pays afin de promouvoir l'employabilité des personnes sans emploi et n'ayant pas les qualifications requises pour trouver un emploi durable, elles ne dévoilent qu'une partie de la situation puisqu'il est également nécessaire de considérer les différentes manières dont les fonds publics sont dépensés. Par exemple, pour certaines mesures, les dépenses portent sur le coût de la formation, qui peut être dispensée par une institution de formation intégrée dans le service public de l'emploi ou achetée à de tiers prestataires publics ou privés, et que le

participant reçoit alors en tant que prestation en nature. Dans d'autres cas, les coûts se réfèrent aux fonds versés directement aux participants, sous forme d'allocation de subsistance ou de remboursement des dépenses (frais de cours, frais de déplacement, etc.). En ce qui concerne la formation sur le lieu de travail, les coûts peuvent représenter des subventions aux employeurs qui couvrent tout ou partie des coûts d'embauche d'un apprenti ou il peut s'agir là encore d'un remboursement à l'employeur de la rémunération de formateurs externes.

**Graphique 2 - Dépenses consacrées aux mesures de formation par bénéficiaire direct, 2003**



Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

Pour comprendre ces différences, la base de données PMT collecte des informations sur les dépenses ventilées par type, cette ventilation étant fondée au premier niveau sur les bénéficiaires directs des fonds publics: les participants individuels, les employeurs qui embauchent des apprentis et proposent des possibilités de formation sur le lieu de travail ou les prestataires (de services) de formation.

Le graphique 2 montre la répartition des dépenses par bénéficiaire direct, y compris les montants pour lesquels, pour une raison ou une autre, la ventilation n'est pas spécifiée. Il est probable que les montants des dépenses non spécifiées se répartissent selon les mêmes proportions que les montants connus mais comme le niveau de ces montants - et donc l'éventualité qu'une telle hypothèse soit trompeuse - varient largement entre les pays, cette hypothèse n'est pas retenue en l'occurrence. Dans l'ensemble de l'UE-15, la plus grande

part connue des dépenses (43%) est celle des transferts aux prestataires de services, 33% vont directement aux participants individuels, 16% aux employeurs et à peine 7% ne sont pas spécifiés. Cependant, la situation varie selon les pays. Au Danemark, en Finlande et en Suède, quelque 70% des dépenses sont consommées par des transferts aux individus, environ 25% par les transferts aux prestataires de services, tandis que le montant lié aux transferts aux employeurs est faible. À l'autre extrême, en Italie, 80% du coût de la formation professionnelle concerne les transferts aux employeurs, 20% les prestataires de services et aucune aide financière aux participants individuels n'est incluse dans la catégorie de la formation. En Irlande, en Grèce et au Royaume-Uni, les dépenses qui ne peuvent actuellement pas être ventilées par bénéficiaire direct restent significatives (>20%).

## L'interprétation de ces différences nécessite des données qualitatives complémentaires

L'interprétation des différences observées ci-dessus et de leur signification dans la comparaison entre les pays n'est pas simple. Si, dans certains cas, le remboursement des frais exposés par les participants n'est pas exclu, les transferts aux individus enregistrés dans toutes les catégories de la base de données PMT se réfèrent principalement à des allocations de subsistance. En ce qui concerne les participants aux mesures actives (catégories 2-7), ces allocations enregistrées dans la catégorie active correspondante sont normalement égales voire parfois légèrement supérieures aux prestations de chômage ou autres prestations versées aux chômeurs dont ils bénéficiaient avant de participer à la mesure. Cependant, dans certains cas, les participants aux mesures actives continuent à recevoir des prestations de chômage et ces montants restent classés dans la catégorie 8 en tant que dépenses passives.

La richesse des données qualitatives disponibles dans la base de données PMT permet d'identifier de tels cas et il convient de tenir compte de cette information lors de l'analyse. Par exemple, le graphique 2 montre que les transferts aux individus ne représentent qu'une très faible part (<4%) des

dépenses de formation en Espagne. Cependant, si on se reporte à la rubrique 9 du questionnaire PMT, qui recense les prestations que les participants reçoivent lorsqu'ils participent à une mesure mais qui ne sont pas enregistrées comme dépenses afférentes à la mesure en question, on constate que les participants au Plan FIP, la principale mesure de formation en Espagne, peuvent continuer à recevoir des prestations de chômage lors de leur formation. Cette aide financière accordée aux individus sera donc comptabilisée comme dépense passive dans la catégorie 8 et non comme dépense active dans la catégorie 2.

La situation est différente en Italie, où là encore, la ventilation des dépenses par bénéficiaire direct ne fait pas apparaître de transferts aux individus. La raison en est que la majorité de la formation se déroule sur le lieu de travail et l'essentiel des fonds publics destinés à la formation (80%) est utilisé pour subventionner les coûts des employeurs qui paient une rémunération aux personnes en formation.

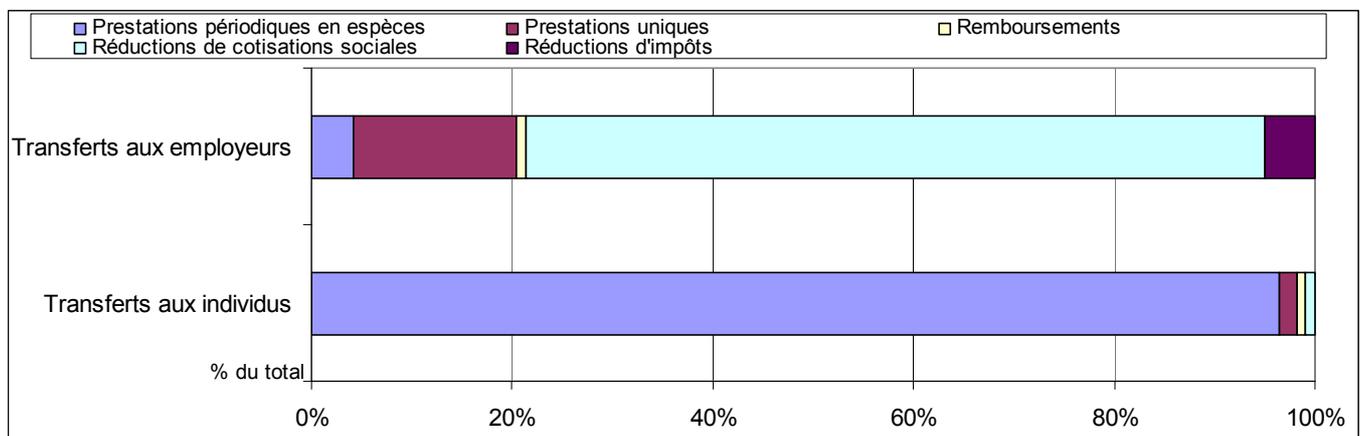
## Les participants individuels reçoivent plutôt des prestations en espèces tandis que les employeurs bénéficient d'exonérations de cotisations sociales obligatoires

La base de données PMT établit une ventilation plus fine des transferts aux individus et aux employeurs par type de dépense en distinguant les divers types de prestations en espèces (périodiques, uniques et remboursements) et les recettes non perçues lorsque les participants ou leurs employeurs sont exonérés de cotisations sociales ou d'impôts (totalement ou partiellement). Le graphique 3 présente la ventilation des dépenses de formation dans l'UE-15 par type de dépense. Il est évident que les transferts aux individus prennent presque tous la forme de prestations périodiques en espèces, assurant un moyen de subsistance aux participants au cours de leur formation. Toutefois, en ce qui les

employeurs, qui bénéficient de subsides en vue d'assurer la formation sur le lieu de travail, les types de dépense sont très différents. Plus de trois quarts des dépenses prennent effectivement la forme de recettes non perçues par l'État.

Il s'agit pour l'essentiel de réductions de cotisations sociales par lesquelles les employeurs qui embauchent un chômeur (ou un membre d'un autre groupe cible PMT) pour une formation ont droit à une exonération de cotisations au regard de chaque personne embauchée.

Graphique 3 - Transferts aux individus et aux employeurs au titre des mesures de formation par type de dépense, UE-15, 2003



Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

## Les mesures de formation s'adressent en majorité aux chômeurs

La base de données PMT réunit des informations sur les interventions publiques sur le marché du travail qui sont destinées à certains groupes défavorisés, ce qui distingue la base PMT des politiques générales de l'emploi qui concernent indistinctement l'ensemble de la population active. Le plus souvent, cela se traduit par des aides aux chômeurs, mais la base de données reconnaît que d'autres groupes ont besoin d'aide, par exemple, les personnes qui sont sans emploi mais qui actuellement ne recherchent pas de travail ou qui, pour une raison quelconque, ne sont pas disponibles pour travailler (par exemple, charges de famille) et les personnes travaillant mais dont l'emploi est menacé de restructuration ou d'un événement similaire. La base de données enregistre comme données qualitatives les informations sur les groupes cibles de ces mesures en fonction non seulement de leur situation au regard de l'emploi, mais également des groupes cibles détaillés tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.

Le tableau 3 montre le nombre de mesures de formation dans chaque pays et la part des mesures ciblées en fonction de la situation au regard de l'emploi et en fonction des groupes cibles détaillés. À noter que certaines mesures peuvent viser plusieurs groupes cibles principaux en fonction de leur situation au regard de l'emploi. En Allemagne, par exemple, la mesure «Förderung der beruflichen Weiterbildung» (Promotion de la formation professionnelle complémentaire) est destinée à la fois aux chômeurs et aux travailleurs menacés de chômage. En pratique, les personnes bénéficiaires de ces mesures sont dans leur majorité plus souvent des chômeurs que des personnes ayant un emploi, mais il convient de signaler que l'aide s'adresse à d'autres groupes. Dans l'exemple allemand précité, près de 220 000 des 255 000 personnes (86%) ayant commencé la mesure en 2003 étaient auparavant des chômeurs inscrits.

Tableau 3 Groupes cibles des mesures de formation PMT, 2003

	UE-15	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
Nombre de mesures <sup>1</sup>	149	14	5	16	8	4	17	12	5	6	10	11	20	6	10	5
% par situation au regard de l'emploi <sup>2</sup>																
Chômeurs	85.9	92.9	100.0	68.8	100.0	100.0	82.4	91.7	100.0	66.7	70.0	90.9	85.0	100.0	90.0	80.0
(dont chômeurs de longue durée)	23.5	35.7	20.0	12.5	25.0	50.0	5.9	75.0	0.0	0.0	20.0	0.0	20.0	50.0	10.0	60.0
Salariés	27.5	35.7	20.0	43.8	0.0	0.0	23.5	0.0	40.0	16.7	50.0	54.5	10.0	16.7	70.0	0.0
Inactifs	18.8	7.1	0.0	62.5	12.5	0.0	11.8	50.0	20.0	0.0	30.0	0.0	10.0	16.7	0.0	20.0
% par groupes cibles détaillés <sup>3</sup>																
Jeunes	29.5	21.4	0.0	50.0	75.0	50.0	11.8	25.0	40.0	33.3	30.0	18.2	30.0	33.3	10.0	40.0
Âgés	8.7	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	5.9	0.0	0.0	0.0	20.0	9.1	0.0	16.7	0.0	0.0
Handicapés	7.4	7.1	0.0	6.3	25.0	0.0	5.9	8.3	0.0	0.0	20.0	9.1	0.0	16.7	10.0	0.0
Immigrants	4.7	0.0	20.0	12.5	12.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0
Réentrants	4.0	0.0	0.0	6.3	0.0	0.0	0.0	16.7	0.0	0.0	20.0	9.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Publics prioritaires	18.1	50.0	0.0	31.3	0.0	0.0	11.8	8.3	0.0	0.0	60.0	9.1	25.0	0.0	0.0	0.0

1. Y compris les composants de mesures mixtes.

2. Les mesures pouvant viser plusieurs groupes, la somme par situation peut être supérieure à 100%.

3. La ventilation par groupes cibles détaillés est indépendante de la ventilation par situation au regard de l'emploi. Quelques mesures sont simplement ciblées sur les chômeurs et non sur d'autres groupes particuliers.

Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

Les données montrent que la majorité (86%) des mesures de formation dans l'UE visent, au moins en partie, les chômeurs, alors qu'à peine une mesure sur quatre est accessible aux personnes ayant déjà un emploi et moins d'une mesure sur cinq à des personnes actuellement inactives. À noter les différences intéressantes de ciblage entre les pays, qui pourraient refléter dans une certaine mesure la situation sur le marché du travail de chaque pays et les priorités du service public de l'emploi en termes d'aide à des groupes particuliers de clients. Par exemple, en Autriche et aux Pays-Bas, la moitié de toutes les mesures de formation sont destinées, au moins en partie, aux personnes ayant un emploi, tandis qu'en Grèce, en Espagne, en Irlande et au Royaume-Uni, les personnes ayant un emploi ne sont pas du tout visées. En Espagne, en Irlande, en Finlande et au Royaume-Uni, au moins la moitié de toutes les mesures de formation sont ciblées en particulier sur les chômeurs de longue durée, alors qu'en Italie, au Luxembourg et en Autriche, cette distinction est inexistante.

Parmi les groupes cibles détaillés, la plus grande attention est portée aux jeunes (c'est-à-dire en principe, les moins de 25 ans), 30% de l'ensemble des mesures de formation de

l'UE étant destinées à ce groupe cible. Par ailleurs, la formation destinée aux travailleurs âgés est relativement peu courante puisqu'elle représente moins de 10% des mesures ciblées sur ce groupe. La Grèce déroge à la règle dans la mesure où toutes les mesures de formation semblent viser la reconversion des travailleurs âgés ainsi que la formation préparatoire des jeunes.

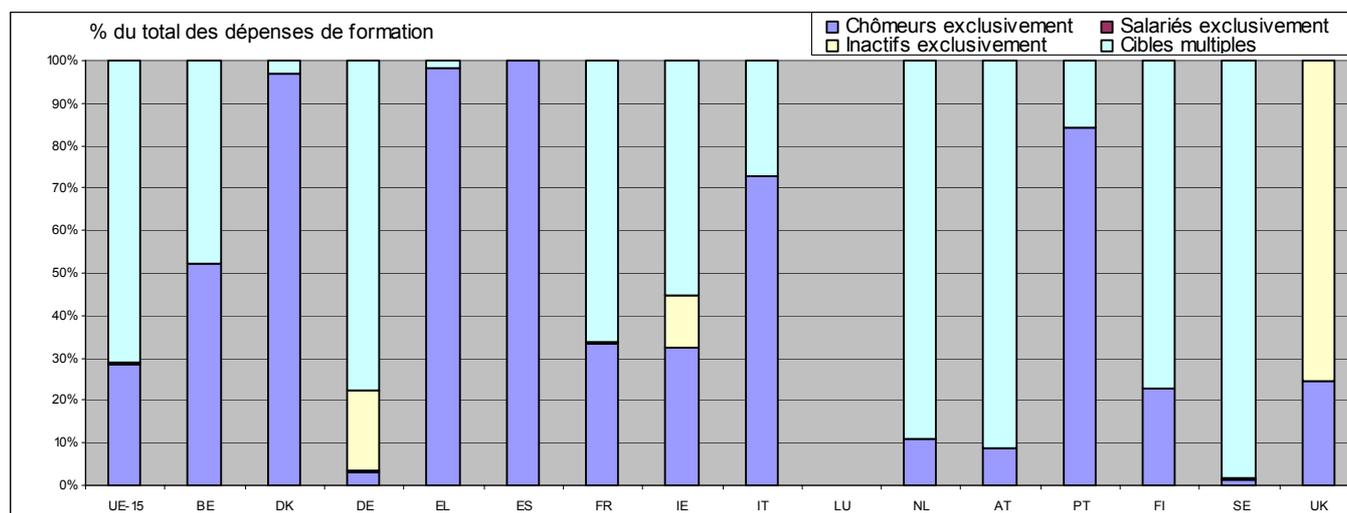
Le tableau 3 montre que la formation est peu ciblée sur les personnes handicapées (à peine 7% de l'ensemble des mesures de formation dans l'UE), mais cela ne traduit pas la réalité dans la mesure où la base PMT comprend une catégorie particulière regroupant toutes les mesures exclusivement destinées aux personnes handicapées et celle-ci inclut les actions de formation.

En termes de dépenses, les mesures de formation qui s'adressent exclusivement aux chômeurs (c'est-à-dire qui ne sont accessibles qu'aux chômeurs et non aux personnes ayant un emploi ou aux personnes inactives) représentent un peu plus de 28% des dépenses totales de formation dans l'UE (graphique 4). Au Danemark et en Grèce, plus de 95% des dépenses de formation sont exclusivement ciblées sur les chômeurs, tandis qu'à l'autre extrême, la Suède adopte une

approche plus ouverte dans la mesure où 98% des dépenses de formation visent des groupes cibles multiples. Cependant, il est à noter que l'interprétation des groupes cibles est fondée sur les définitions nationales et qu'il convient de recourir aux descriptions des mesures disponibles dans la base de données PMT pour bien comprendre la situation. Par exemple, le graphique 4 montre qu'au Royaume-Uni, 75% des dépenses de formation semblent réservées aux personnes inactives, soit une part qui dépasse largement celle des autres

pays. Ces dépenses concernent la mesure «Work-based training for young people (WBTYP)» (formation sur le lieu de travail destinée aux jeunes) qui propose des possibilités de formation professionnelle aux jeunes de moins de 18 ans ayant quitté prématurément l'école et qui ne peuvent donc bénéficier des allocations de chômage (Jobseekers Allowance) au Royaume-Uni. Ils sont donc considérés comme inactifs, alors que d'autres pays peuvent classer ce groupe parmi les jeunes chômeurs.

**Graphique 4 - Part des dépenses de formation ciblées sur les différents groupes**



Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

## La plupart des mesures de formation sont appliquées au niveau national même si les interventions régionales sont importantes dans certains pays

Le tableau 4 présente des informations sur les modalités d'application des mesures dans chaque pays, les sources de financement des mesures de formation et les différentes institutions responsables. Dans l'UE, la majorité des mesures (83%) sont appliquées sur l'ensemble du territoire de chaque pays même si les interventions régionales sont importantes dans certains pays. Parfois, cela se traduit par des variantes régionales d'une mesure qui s'applique dans tout le pays, dans d'autres cas, les autorités régionales peuvent mettre en œuvre des mesures complètement différentes. La mise en œuvre au niveau régional de la formation des chômeurs

domine en Belgique où 79% des mesures sont appliquées par les régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale et seulement 21% par le gouvernement fédéral. En Espagne, il existe effectivement deux mesures de formation principales qui sont déclarées en deux parties, couvrant l'application nationale et l'application dans les régions autonomes. Au Portugal, les mesures mises en œuvre dans les départements d'outre-mer de Madère et des Açores diffèrent de celles du continent et, en Allemagne, les Länder ont eux aussi la faculté de mettre en œuvre des actions PMT indépendamment du gouvernement fédéral.

## Plus de 40% des mesures de formation dans l'UE bénéficient d'un cofinancement du FSE

La base de données PMT réunit des informations sur la source de financement de chaque mesure. Le tableau 4 présente, pour chaque pays, la part des mesures de formation qui est financée par les différents niveaux administratifs et autres sources. À noter que cette part est calculée uniquement sur la base du nombre de mesures et non du montant des dépenses et que certaines mesures peuvent être financées par plusieurs sources, ce qui explique que le total puisse être supérieur à 100%.

et 91% des mesures). Globalement, les collectivités locales et autres sources financent moins de 7% des mesures de formation, mais au Danemark les municipalités assurent le financement total ou partiel de 60% des mesures.

Dans l'UE, plus de la moitié des mesures (56%) sont financées par le gouvernement central, 32% par les fonds de sécurité sociale et 19% par les autorités régionales, même si le mode de financement est variable selon les pays. En Irlande, en Italie, en Suède et au Royaume-Uni, toutes les mesures sont financées au moins en partie par le gouvernement central, tandis qu'en Allemagne et en Autriche, les fonds de sécurité sociale dominent (respectivement 81%

L'aide du Fonds social européen (FSE) est également importante, le cofinancement étant assuré pour un peu moins de 42% des mesures dans l'UE. Cependant, on note une variation considérable entre les pays puisque 19 mesures sur 20 au Portugal bénéficient d'une aide alors qu'il n'y a aucune contribution du FSE aux mesures de formation en Belgique, au Danemark, au Luxembourg et en Suède. La base de données PMT réunit des informations sur le niveau de la contribution du FSE pour chaque mesure mais les modalités d'affectation des fonds du FSE compliquent l'évaluation de la contribution, mesure par mesure, et les données sont actuellement incomplètes.

Tableau 4 - Aire d'application, source de financement et institution responsable des mesures de formation PMT, 2003

	% des mesures																
	UE-15	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	NO
<i>Aire d'application</i>																	
National	82.6	21.4	100.0	81.3	87.5	50.0	100.0	100.0	100.0	100.0	80.0	100.0	65.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Régional	15.4	78.6	0.0	12.5	12.5	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre	2.0	0.0	0.0	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Source de financement</i> <sup>1</sup>																	
Gouvernement central	56.4	21.4	80.0	6.3	87.5	25.0	76.5	100.0	100.0	16.7	70.0	90.9	0.0	83.3	100.0	100.0	100.0
(dont ressources affectées)	8.7	21.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.7	0.0	83.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	60.0	0.0
Autorités régionales	18.8	78.6	0.0	12.5	0.0	50.0	17.6	0.0	0.0	0.0	0.0	9.1	45.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Collectivités/autorités locales	2.0	0.0	60.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds de sécurité sociale	32.2	7.1	0.0	81.3	0.0	25.0	41.2	0.0	0.0	16.7	10.0	90.9	50.0	66.7	0.0	0.0	0.0
Fonds social européen (FSE)	41.6	0.0	0.0	37.5	87.5	50.0	29.4	83.3	60.0	0.0	20.0	27.3	95.0	66.7	0.0	20.0	0.0
Autre	4.7	0.0	0.0	12.5	25.0	0.0	11.8	0.0	0.0	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Institution responsable</i> <sup>2</sup>																	
Gouvernement central	33.6	21.4	40.0	0.0	62.5	0.0	64.7	91.7	40.0	16.7	50.0	9.1	5.0	0.0	30.0	100.0	0.0
Autorités régionales	19.5	64.3	0.0	12.5	0.0	50.0	17.6	0.0	60.0	0.0	0.0	9.1	45.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Collectivités/autorités locales	8.7	14.3	60.0	0.0	0.0	50.0	0.0	8.3	0.0	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	10.0	60.0	0.0
Administration de sécurité sociale	5.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	23.5	0.0	40.0	0.0	10.0	0.0	16.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Régime professionnel	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service public de l'emploi (SPE)	55.0	0.0	60.0	87.5	25.0	50.0	23.5	75.0	0.0	83.3	10.0	90.9	80.0	100.0	70.0	60.0	100.0

1. Une mesure pouvant être financée par plusieurs sources, la somme des différentes sources peut être supérieure à 100%.

2. Une mesure pouvant être mise en œuvre par coopération de plusieurs organisations, la somme des institutions responsables peut être supérieure à 100%.

Source: Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, septembre 2005

## La responsabilité pour la mise en œuvre des mesures de formation PMT varie selon les pays

La mise en œuvre des mesures PMT peut mobiliser une multitude d'organisations différentes. Dans la plupart des pays, le SPE (service public de l'emploi) est le principal responsable du placement des personnes au regard des mesures mais l'organisation qui est ensuite compétente pour la mise en œuvre de chaque mesure peut varier et, dans certains cas, deux ou plusieurs organisations peuvent coopérer. Selon les données disponibles pour chaque mesure, 55% des mesures de formation dans l'UE sont mises en œuvre par le SPE, 34% par les services du gouvernement

central, 20% par les autorités régionales et 9% par les collectivités locales.

Dans la plupart des pays, le SPE joue un rôle important dans la mise en œuvre des mesures de formation puisqu'il participe à 60% et plus des mesures dans neuf pays. Cependant, en Belgique et en Italie, le SPE n'est pas du tout impliqué, la plupart des mesures étant mises en œuvre par les services du gouvernement régional ou central. En Italie, l'administration de sécurité sociale joue elle aussi un rôle important en participant à la mise en œuvre de 40% des mesures.

### ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

#### Dépenses

La base de données PMT réunit des données sur les dépenses publiques associées à chaque intervention. Pour chaque intervention, la dépense requise doit couvrir les transferts et les recettes non perçues dont les individus ou les organisations bénéficient au titre de l'intervention.

Les dépenses doivent être déclarées sous forme de total et ventilées selon un système à deux niveaux qui distingue d'abord le bénéficiaire direct des fonds publics et ensuite le type de dépense (prestation en espèces ou recette non perçue) et les modalités de versement (prestation périodique ou unique). Plusieurs interventions versent des fonds à plusieurs bénéficiaires directs et utilisent différents types de dépense.

#### Ventilation des dépenses par bénéficiaire direct

Pour toutes les interventions PMT, le bénéficiaire ultime de l'intervention doit appartenir à l'un des groupes cibles de la base PMT. Cependant, le bénéficiaire direct de la dépense publique peut être le bénéficiaire individuel, son employeur ou le prestataire de services qui fournit les biens et services consentis à titre de prestations en nature (par exemple, la formation ou l'orientation).

Les transferts aux individus sont des dépenses publiques versées directement aux individus, payées en espèces ou par l'intermédiaire d'une réduction de prélèvements obligatoires.

Les transferts aux employeurs sont des dépenses publiques transférées directement aux employeurs, payées en espèces ou par l'intermédiaire d'une réduction de prélèvements obligatoires.

Les transferts aux prestataires de services sont des dépenses publiques transférées directement aux producteurs de biens et services offerts aux individus ou aux employeurs comme des prestations en nature.

#### Ventilation des dépenses par type de dépense

Les transferts aux individus et aux employeurs doivent être ventilés selon le type de dépense, ce qui nous renseigne sur la manière dont les fonds publics sont dépensés.

Les prestations en espèces périodiques sont des paiements en espèces effectués à des intervalles réguliers, chaque semaine, chaque mois ou chaque trimestre, par exemple.

Les prestations uniques sont des paiements en espèces effectués en une seule fois ou sous la forme d'une somme forfaitaire.

Les remboursements sont des paiements qui remboursent au bénéficiaire tout ou partie des dépenses certifiées en biens et services bien spécifiés. Les remboursements aux employeurs sont des paiements pour des biens et services fournis par une organisation tierce. Les transferts aux employeurs qui compensent les coûts salariaux ou autres frais internes de l'employeur sont à considérer comme des prestations en espèces.

Les réductions de cotisations sociales sont des exonérations totales ou partielles de cotisations sociales obligatoires. Les réductions de cotisations sociales ne se réfèrent qu'aux recettes non perçues. Les remboursements de cotisations sociales payées sont considérés comme des subventions salariales partielles et traités comme des prestations en espèces.

Les réductions d'impôts sont des exemptions totales ou partielles d'impôts ou autres prélèvements obligatoires différents des cotisations sociales. Les réductions d'impôts ne se réfèrent qu'aux recettes non perçues. Les remboursements d'impôts payés sont considérés comme des subventions salariales partielles et traités comme des prestations en espèces.

#### Les données

L'unité d'observation de la base de données PMT est la *mesure* ou le *service* (catégorie 1) de politique du marché du travail. Pour chaque pays, les données par catégorie sont un agrégat d'un(e) ou de plusieurs mesures/services. Lors de la publication de données sur les dépenses, les totaux d'une catégorie ne sont pas calculés à moins que les valeurs ne soient complètes pour toutes les mesures de cette catégorie ou que l'on sache que les valeurs manquantes sont d'ampleur modeste (<1%). Ceci garantit que l'importance relative de chaque catégorie ne donne pas lieu à une fausse interprétation par défaut de prise en compte de valeurs manquantes significatives.

## ***Pour en savoir plus:***

### **Les publications de référence**

Titre [“Labour Market Policy – Expenditure and participants” – European Social Statistics, Data 2003](#)  
N° de catalogue KS-DO-05-001-EN-N

### **Données:**

[Site Web EUROSTAT/Population et conditions sociales/Marché du travail/Politiques du marché du travail/Dépenses publiques en matière de politiques du marché du travail](#)

---

### **Les journalistes peuvent contacter le service média support :**

Bâtiment BECH, Bureau A4/017  
L - 2920 Luxembourg  
Tel. (352) 4301 33408  
Fax (352) 4301 35349  
E-mail: [eurostat-mediasupport@cec.eu.int](mailto:eurostat-mediasupport@cec.eu.int)

### **European Statistical Data Support:**

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

[www.europa.eu.int/comm/eurostat/](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/)

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

### **l'Office des publications officielles des Communautés européennes.**

2, rue Mercier  
L - 2985 Luxembourg  
URL: <http://publications.eu.int>  
E-mail: [info-info-opoce@cec.eu.int](mailto:info-info-opoce@cec.eu.int)

---

### **Contact pour toute information supplémentaire et méthodologie:**

Africa Melis  
Eurostat/D2 L-2920 Luxembourg  
Tel (352) 4301 32294  
Fax (352) 4301 34029  
E-mail : [africa.melis@cec.eu.int](mailto:africa.melis@cec.eu.int)

Ont collaborés à la préparation de ce manuscrit, Flavio Bianconi et Andy Fuller.